

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 06202
Numéro SIREN : 351 329 503
Nom ou dénomination : EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt 128261

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 20-12-2019

N° DE DEPOT : 128261

N° GESTION : 2007B06202

N° SIREN : 351329503

DENOMINATION : EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

ADRESSE : 20 rue Brunel 75017 Paris

MILLESIME : 2019

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

SAS EXPONENS Conseil et Expertise

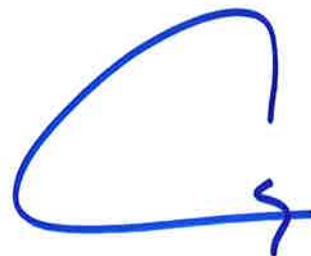
20 rue Brunel
75017 PARIS
Siren : 351329503



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de PARIS

75017 PARIS

Tel :



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2019	Net 31/08/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	189 703	153 699	36 003	25 524
Fonds commercial (1)	6 090 363		6 090 363	5 408 611
Autres immobilisations incorporelles	6 398 375		6 398 375	5 361 900
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 030 184	1 289 873	1 740 311	817 747
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				113 025
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 211 761		11 211 761	12 980 821
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	177 688		177 688	177 688
Prêts	5 884		5 884	5 884
Autres immobilisations financières	599 471	3 472	595 999	351 131
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 703 428	1 447 044	26 256 383	25 242 332
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 909 146	629 947	9 279 200	8 798 211
Autres créances	779 767		779 767	1 095 500
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	16 590		16 590	915
Disponibilités	2 075 201		2 075 201	1 353 716
Charges constatées d'avance (3)	406 473		406 473	448 051
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 187 177	629 947	12 557 230	11 696 392
Frais d'émission d'emprunt à étaler	43 300		43 300	52 426
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	40 933 904	2 076 991	38 856 913	36 991 149
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			27 281	27 281
(3) Dont à plus d'un an (brut)			726 597	726 597

Bilan passif

	31/08/2019	31/08/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 500 000	5 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 516 847	2 516 847
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	550 000	520 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 447 000	5 224 827
Report à nouveau	940	384
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	897 668	752 729
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	53 222	43 153
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 965 677	14 557 939
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	21 364	9 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 364	9 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 934 666	7 737 659
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 036 702	6 857 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 390 756	1 183 689
Dettes fiscales et sociales	5 384 469	4 514 748
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 834	300
Autres dettes	2 277 220	1 448 735
Produits constatés d'avance (1)	838 227	682 001
TOTAL DETTES	23 869 872	22 424 210
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	38 856 913	36 991 149
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 313 491	6 238 742
(1) Dont à moins d'un an (a)	17 556 382	16 185 468
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		2 476
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/08/2019	31/08/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	30 882 654	27 143 543
Chiffre d'affaires net	30 882 654	27 143 543
Dont à l'exportation	762 898	872 600
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	8 464	20 619
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	569 915	166 768
Autres produits	2 076	12 330
Total I	31 463 109	27 343 260
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	12 347 605	11 441 151
Impôts, taxes et versements assimilés	678 798	669 158
Salaires et traitements	10 953 380	9 402 354
Charges sociales	5 049 257	4 331 098
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	334 911	285 490
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	189 911	151 797
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	438 818	32 054
Total II	29 992 681	26 313 103
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 470 428	1 030 156
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	16 451	1 060
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	16 451	1 060
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	50	1 245
Intérêts et charges assimilées (4)	148 100	149 663
Différences négatives de change	35	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	148 185	150 908
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-131 734	-149 849
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 338 695	880 308

Compte de résultat (suite)

	31/08/2019	31/08/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	19 202	
Sur opérations en capital	1 307	71 842
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	67 434	
Total produits exceptionnels (VII)	87 942	71 842
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	67 663	
Sur opérations en capital	6 623	7 773
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 586	29 931
Total charges exceptionnelles (VIII)	94 872	37 704
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 930	34 139
Participation des salariés aux résultats (IX)	44 157	
Impôts sur les bénéfices (X)	389 940	161 717
Total des produits (I+III+V+VII)	31 567 503	27 416 161
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 669 835	26 663 432
BENEFICE OU PERTE	897 668	752 729
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	747	408
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	74 412	84 513

PLAQUETTE EXPONENS

2019

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EXPONENS Conseil et Expertise

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 38 856 913 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 897 668 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour une meilleure compréhension des comptes annuels présentés, les modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après lorsque :

- Un choix est offert par la législation
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Conformément aux nouvelles règles issues du règlement 2015-06 de l'ANC, les malis techniques issus de transmissions universelles de patrimoines, affectés intégralement à des fonds commerciaux, sont inscrits à l'actif dans un compte spécifique : 2081 "Mali de fusion sur actif incorporel", et ils bénéficient de la même présomption de non amortissement que les fonds commerciaux.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans - Linéaire
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans - Linéaire
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans - Linéaire / Dégressif
- * Matériel informatique : 3 ans - Dégressif
- * Mobilier : 3 à 10 ans - Linéaire

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précis quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Le montant des provisions pour risques s'élève à 21.364€ au 31/08/2019.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Il s'agit notamment de provisions pour litiges à caractères exceptionnels, d'opérations de cessions d'immobilisation ainsi que de diverses régularisations à caractère exceptionnel.

Engagement de retraite

La convention collective nationale du personnel des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes dont la société EXPONENS Conseil et Expertise prévoit le versement d'indemnités de fin de carrière. Conformément à l'art. L123-13 du Code du commerce, la société EXPONENS Conseil et Expertise a fait le choix de ne pas comptabiliser de provision relative à ces indemnités.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28/02/2013 confirmée par la note d'information de la CNCC datée du 23/05/2013, le montant du CICE, calculé sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013 est comptabilisé au débit d'un sous-compte du compte 44 « Etat et autres collectivités publiques » et au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « charges de personnel ».

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Au 31/08/2019, le montant du CICE comptabilisé au débit du compte 44 « Etat et autres collectivités publiques » s'élève à 256.217 euros. Sur l'exercice, le montant comptabilisé au crédit du compte 64 « charges de personnel » s'établit à 66.675 euros.

Franchises de loyers

La société a fait le choix, dans le cadre de la prise à bail de ses locaux, de ne pas étaler les franchises de loyers négociées sur la durée ferme desdits baux.

La franchise de loyer négociée dans le cadre de la prise à bail des locaux situés Gare de Lyon à Paris, d'une durée de 7,73 mois de loyer, s'élève à 642.587 euros.

Sur l'exercice clos au 31 août 2019, l'étalement de la franchise sur la durée ferme du bail, soit 6 ans, aurait entraîné la constatation d'une charge supplémentaire de loyers de 222.612 euros.

Autres éléments significatifs

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Acquisition de 100% du capital de la société EXPONENS Yves Laboriaux & Associés située à Le Chesnay-Rocquencourt, en date du 31 janvier 2019.

Acquisition de 100% du capital de la société PATRIXIA, située à Chatou, en date du 30 aout 2019. Ladite société détient 100% du capital de la société EXPONENS Patrimoine.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 a autorisé la dissolution sans liquidation de la société EXPONENS Conseil d'Expert et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise. Toutes les opérations effectuées par EXPONENS Conseil d'Expert depuis le 1er septembre 2018 tant pour ce qui concerne l'actif que le passif ont été réputées être effectuées pour le compte de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 a autorisé la dissolution sans liquidation de la société EXPONENS Soderec et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise. Toutes les opérations effectuées par EXPONENS Soderec depuis le 1er septembre 2018 tant pour ce qui concerne l'actif que le passif ont été réputées être effectuées pour le compte de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 a autorisé la dissolution sans liquidation de la société EXPONENS Sefigec et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise. Toutes les opérations effectuées par EXPONENS Sefigec depuis le 1er septembre 2018 tant pour ce qui concerne l'actif que le passif ont été réputées être effectuées pour le compte de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

Autres éléments significatifs

La société a pris à bail avec effet au 1er juin 2019 une surface de locaux, d'une superficie de 1.487m2, situés à proximité immédiate de la Gare de Lyon à Paris. Les équipes situées Place de la Nation à Paris ont emménagées dans ces nouveaux locaux fin juin 2019. Les locaux situés Place de la Nation ont corrélativement été restitués en date du 15 juillet 2019.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 408 611	681 751		6 090 363
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 541 061	1 107 308	60 291	6 588 078
Immobilisations incorporelles	10 949 672	1 789 060	60 291	12 678 441
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 093 370	781 636	409 530	1 465 477
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 568 244	659 686	663 223	1 564 707
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	113 025		113 025	
Immobilisations corporelles	2 774 639	1 441 322	1 185 778	3 030 184
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 980 821	1 432 041	3 201 102	11 211 761
- Autres titres immobilisés	177 688			177 688
- Prêts et autres immobilisations financières	360 437	269 551	24 633	605 355
Immobilisations financières	13 518 946	1 701 592	3 225 734	11 994 803
ACTIF IMMOBILISE	27 243 257	4 931 974	4 471 803	27 703 428

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste	421 333	113 025		534 358
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	27 247	1 124 211	1 690 154	2 841 613
Apports	1 340 479	204 086	11 437	1 556 002
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 789 060	1 441 322	1 701 592	4 931 974
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		113 025	421 333	534 358
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		13 480	2 804 401	2 817 881
Scissions				
Mises hors service	60 291	1 059 273		1 119 564
Diminutions de l'exercice	60 291	1 185 778	3 225 734	4 471 803

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- Titres Exponens Yves Laboriaux & Associés : 947 515 euros
- Titres Patrxia : 371 000 euros
- Titres Exponens Evoliance - Complément de prix : 113 526 euros
- Conception et travaux d'aménagement Locaux IBOX : 479 563 euros
- Mobilier Locaux IBOX : 238 830 euros
- Solde Travaux d'aménagement Chatillon : 68 294 euros
- Dépôt de Garantie Locaux IBOX : 248 943 euros

L'annulation des titres des sociétés ayant fait l'objet, au cours de l'exercice clos le 31/08/2019, d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise, figure au poste "Cessions d'immobilisations financières" pour un montant total de 2.779.768.18 euros. Les malis techniques générés lors de ces transmissions universelles de patrimoines figurent au poste "Apports d'immobilisations financières" pour un montant de 388.370 euros.

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	5 408 611
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	681 751
Total	6 090 363

Il s'agit de clientèles acquises par la société ou transmises par voie de regroupement de sociétés.

Le montant des éléments reçus en apport sur l'exercice correspond à la clientèle figurant au bilan des société EXPONENS Soderec et EXPONENS Sefigec transmise par l'effet de la transmission universelle de patrimoine de celles-ci au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

Conformément aux nouvelles règles issues du règlement 2015-06 de l'ANC, les malis techniques issus de transmissions univeerselles de patrimoines, affectés intégralement à des fonds commerciaux, sont inscrits à l'actif dans un comptes spécifique : 2081 " Mali de fusion sur actif incorporel". Ils bénéficient de la même présomption de non amortissement que les fonds commerciaux.

Conformément au PCG (art 745-5 et 745-6), les malis techniques issus des opérations de transmissions universelles de patrimoines font l'objet d'une affectation aux différents éléments d'actifs apportés et sont inscrits dans des sous-comptes spécifiques des comptes relatifs à ces actifs :

- compte 2081 «Mali de fusion sur actifs incorporels»;
- compte 2187 «Mali de fusion sur actifs corporels»;
- compte 278 «Mali de fusion sur actifs financiers»;
- compte 4781 «Mali de fusion sur actif circulant».

Lorsque la valeur d'inventaire de la clientèle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage de la clientèle appréciée en fonction du chiffre d'affaires selon les modalités retenues pour la valorisation des cessions de parts sociales entre associés conformément au règlement intérieur de la société.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les frais financiers liés à l'acquisition des titres sont intégrés à leur coût d'entrée au bilan.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'usage de chaque ligne est appréciée sur la base, par exemple :

- Des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives d'avenir,
- De multiples de résultats (exploitation, courant, consolidés) en fonction de la spécificité de chaque entité, de l'évolution du marché...

L'analyse de la valeur d'usage n'a pas mis en évidence la nécessité de procéder à une provision pour dépréciation des titres au 31 août 2019 malgré la baisse constatée de l'activité de certaines filiales dont les titres sont détenus par la société EXPONENS Conseil et Expertise.

A compter de l'exercice ouvert au 01/09/2017, le mali dégagé lors des opérations de transmission universelle de patrimoine et rattachable à des éléments d'actifs financiers apportés est inscrit dans le compte "278 : Mali de fusion sur actifs financiers" et figure au poste "Autres participations" pour un montant de 4.348.284,09 euro au 31/08/2019.

Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS EXPONENS Raimbault Chaugn	200	3 858	100,00	2 022	2 022			2 913	158	
SAS EXPONENS Yves Laboriaux & SAS PATRIXIA	50	195	100,00	948	948			532	126	
SAS APRECIALIS	130	-42	100,00	371	371				53	
SAS EV FINANCE	300	415	100,00	1 439	1 439			906	3	
SAS SOXIA	1	-9	66,00	1	1	2			-5	
SASU EXPONENS Solutions	30	369	100,00	46	46			1 107	138	
SASU EXPONENS Evoliance	10	18	100,00	10	10	62		208	2	
	1 400	415	100,00	1 825	1 825			1 798	18	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises				200	200					
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

La prise de participation d'un montant de 199.998 euros dans le capital de la SAS My Unisoft figure sur la ligne "Autres participations françaises".

Au 31 août 2019, la société EXPONENS Conseil et Expertise détient 7,52% du capital de la société My Unisoft.

La société EXPONENS Conseil et Expertise est la société consolidant les comptes des filiales ci-dessus (hors My Unisoft dont la détention de capital est faible).

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	196 774	17 217	60 291	153 699
Immobilisations incorporelles	196 774	17 217	60 291	153 699
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	764 550	102 850	396 050	471 350
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 270 294	204 829	656 600	818 523
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 034 844	307 680	1 052 650	1 289 873
ACTIF IMMOBILISE	2 231 617	324 896	1 112 941	1 443 572

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 700 741 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 884		5 884
Autres	599 471	27 281	572 189
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 909 146	9 182 550	726 597
Autres	779 767	779 767	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	406 473	406 473	
Total	11 700 741	10 396 071	1 304 670
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le montant des créances clients, dites « douteuses », est de 726.596,86 euros TTC. Ce montant global est déprécié, par voie de provision, à hauteur de 629.946,82 euros à la clôture de l'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	978 995
Fae sociétés liées	852 000
Avoirs à recevoir	79 188
Personnel - produits à recevoir	12 669
Charges sociales - produits à recev	9 112
Intérêts courus s/valeurs mobilière	15 675
Total	1 947 639

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 422	50		3 472
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 051 406	189 911	611 370	629 947
Total	1 054 828	189 961	611 370	633 419
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		189 911	547 370	
Financières		50		
Exceptionnelles			64 000	

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Dépréciation pour créances clients douteuses	629 947
Acomptes versés sur commandes	
TOTAL	629 947

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 499 990,04 euros décomposé en 199 699 titres d'une valeur nominale de 27,54 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	199 699	27,54
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	199 699	27,54

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 03/12/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	384
Résultat de l'exercice précédent	752 729
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	753 113
Affectations aux réserves	252 173
Distributions	500 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	940
Total des affectations	753 113

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 a décidé la distribution d'un dividende pour un montant total de 500.000€

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/09/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/08/2019
Capital	5 500 000				5 500 000
Primes d'émission	2 516 847				2 516 847
Réserve légale	520 000	30 000	30 000		550 000
Réserves générales	5 224 827	222 173	222 173		5 447 000
Report à Nouveau	384	556	556		940
Résultat de l'exercice	752 729	-752 729	897 668	752 729	897 668
Dividendes		500 000			
Provisions réglementées	43 153		20 434	10 364	53 222
Total Capitaux Propres	14 557 939		1 170 831	763 094	14 965 677

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	43 153	20 434	10 364	53 222
Total	43 153	20 434	10 364	53 222
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		20 434	10 364	

Les honoraires d'intermédiaires relatifs à l'acquisition des Titres EXPONENS Raimbault Chaugny, 100.000 euros, sont intégrés à l'actif à la valeur des titres. Ceux-ci font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 années à compter du 3 janvier 2017. Le montant de l'amortissement pratiqué sur l'exercice s'élève à 20.000 euros.

Les honoraires d'intermédiaires relatifs à l'acquisition des Titres des sociétés EXPONENS Conseil d'Expert et EXPONENS Soderec, 65.000 euros, dont l'amortissement dérogatoire représentait un montant de 9.931 euros au 31 août 2018, a été repris du montant figurant à l'ouverture suite à la Transmission Universelle de Patrimoine desdites sociétés approuvée lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2018.

Un montant de 434 euros a été apporté à EXPONENS Conseil et Expertise lors de la transmission universelle de patrimoine de la société EXPONENS Conseil d'Expert. Ce montant de 434 euros a été repris lors de l'exercice clos au 31 août 2019.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	10 000				10 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	14 364		3 000		11 364
Total	24 364		3 000		21 364
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			3 000		

Le montant de la provision pour risques s'élève à 11.364 euros au 31 août 2019. Il traduit le risque lié à la mise en cause par 3 clients de la responsabilité civile professionnelle de la société.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 869 872 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	7 934 666	1 621 175	5 619 639	693 852
Emprunts et dettes financières divers (*)	39 883	39 883		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 390 756	1 390 756		
Dettes fiscales et sociales	5 384 469	5 384 469		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 834	7 834		
Autres dettes (**)	8 274 038	8 274 038		
Produits constatés d'avance	838 227	838 227		
Total	23 869 872	17 556 382	5 619 639	693 852
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 800 300			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 600 412			
(**) Dont envers Groupe et associés	7 753 612			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	824 333
Frs - Fact à Recevoir Groupe	31 200
Frs immobil. - fact. non parvenues	7 834
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	1 791
Dettes provis. pr congés à payer	831 497
Dettes provis. pr partic. salariés	44 157
Personnel - autres charges à payer	556 578
Charges sociales s/congés à payer	353 386
Charges sociales - charges à payer	247 274
Etat - autres charges à payer	8 026
Organic CAP	13 620
Effort de logement CAP	33 168
DOETH CAP	40 944
Taxe foncière CAP	44 335
Autres droits CAP	1 088
Prov.tax formation	88 447
Cot° Paritarisme CAP	2 948
Prov.CET	64 176
Prov° Txe/Bureau et Staitonnement	9 904
Clients - RRR à accorder	49 970
Total	3 254 676

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	406 473		
Total	406 473		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	825 568		
PCA Groupe	12 659		
Total	838 227		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2019
Expertise Comptable, Audit, Conseil	28 952 302
Refacturation de frais Intra Groupe	1 882 852
TOTAL	30 882 654

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant total comptabilisé : 20.140 euros

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 15.140 euros

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes consolidés : 5.000 euros

Parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché :

Néant

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 74.411,68 euros

Montant compris dans les produits financières : 747,41 euros

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	745 244
Taux Normal – 28 %	500 000
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	256 217
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	14 580
Autres imputations	379

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016, le taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,33% est abaissé progressivement à 28% entre 2017 et 2020.

La société bénéficie pour son exercice clos le 31/08/2019 du taux d'impôt sur les sociétés de 28% dans la limite d'un bénéfice de 500.000 euros.

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 9 569 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	53 222
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	53 222
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	57 777
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	57 777
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	1 275
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice :

Participations des salariés : 44.157€

Provision Organic : 13.620€

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La transmission universelle de patrimoine des sociétés EXPONENS Raimbault Chaugny et EXPONENS Evoliance au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise, votée en Assemblée Générale le 25 juillet 2019, a pris effet au 1er septembre 2019.

L'actif net comptable de la société « EXPONENS Evoliance », au 31 août 2019 s'élève à 1.833.589,30 euros. La valeur comptable dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » des 14.000 actions de la société « EXPONENS Evoliance » s'élève à 1.824.693,00 euros. En conséquence, l'annulation des actions de la société « EXPONENS Evoliance » dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » se traduit par un boni de confusion de 8.896,30 euros.

L'actif net comptable de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny », au 31 août 2019 s'élève à 4.215.925,18 euros. La valeur comptable dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » des 2.700 actions de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny » s'élève à 2.021.853,28 euros et les frais d'acquisition des titres de la société "EXPONENS Raimbault Chaugny" ont fait l'objet d'amortissement dérogatoires pour un montant de 53.222,21 euros au 31 août 2019. En conséquence, l'annulation des actions de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny » dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » se traduit par un boni de confusion de 2.247.294,11 euros.

En date du 31 octobre 2019, la société EXPONENS Conseil et Expertise a fait l'acquisition de 50% du capital de la société DFG Finance, société d'expertise comptable située à La Garenne Colombes (92).

Effectif

Effectif moyen du personnel : 225 personnes

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	99	
Employés	143	
Apprentis	5	
Total	247	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement Titres EXPONENS Raimbault Chaugny	200 000
Nantissement Titres Apreialis	300 000
Nantissement Titres EXPONENS Evoliance	1 400 000
Nantissement Titres EXPONENS Yves Laboriaux & Associés	50 000
Autres engagements donnés	1 950 000
Total	1 950 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	1 950 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque Crédit du Nord d'un montant de 3.100.000 euros et au profit d'elle-même, de 2.700 actions de la société EXPONENS Raimbault Chaugny d'une valeur nominale de 74,07 euros, dans l'opération de financement de l'acquisition le 3 janvier 2017 des sociétés EXPONENS Raimbault Chaugny. Le capital restant dû s'élève à 1.969.821 euros au 31 août 2019.

Nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque Bred d'un montant de 1.362.000 euros et au profit d'elle-même, dans l'opération de financement de l'acquisition le 20 janvier 2017 de la société APRECIALIS de 6.000 actions de valeur nominale de 50 euros. Le capital restant dû s'élève à 866.003 euros au 31 août 2019.

Nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque LCL d'un montant de 1.781.057 euros et au profit d'elle-même, de 14.000 actions de la société EXPONENS Evoliance d'une valeur nominale de 100,00 euros, dans l'opération de financement de l'acquisition le 9 juillet 2018 de la société EXPONENS Evoliance. Le capital restant dû s'élève à 1.507.776 euros au 31 août 2019.

Nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque Bred Banque Populaire d'un montant de 850.000 euros et au profit d'elle-même, de 2.500 actions de la société EXPONENS Yves Laboriaux & Associés d'une valeur nominale de 20,00 euros, dans l'opération de financement de l'acquisition le 31 janvier 2019 de la société EXPONENS Yves Laboriaux & Associés. Le capital restant dû s'élève à 780.925 euros au 31 août 2019.

La garantie de paiement à première demande d'un montant de 70.691,50 Euros dans le cadre du protocole transactionnel signé le 30 juin 2015 portant sur les locaux situés au 1er étage, 15 Place de la Nation, au bénéfice de la SAS Nation et par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais a pris fin lors de l'exercice clos la 31 août 2019.

Autres informations

Le nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque LCL d'un montant de 1.371.602 euros et au profit d'elle-même, dans l'opération de financement de l'acquisition le 4 septembre 2017 des sociétés EXPONENS Conseil d'Expert (2.388 actions de valeur nominale de 15,24 euros) et EXPONENS Soderec (2.000 actions de valeur nominale de 15,25 euros) a pris fin lors de l'exercice clos le 31 août 2019.

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Convention de garantie dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Raimbault Chaugny	1 000 000
Convention de garantie dans le cadre de l'acquisition des titres APRECIALIS	300 000
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Audit Stratégie Conseil	85 216
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Conseil d'Expert	102 139
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Soderec	80 930
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Sefigec	141 102
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Evoliance	230 000
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Yves Laboriaux & Associés	250 000
Autres engagements reçus	2 189 387
Total	2 189 387
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	2 189 387
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société EXPONENS Raimbault Chaugny, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à 1.000.000 d'euros. Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 janvier 2020, ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société APRECIALIS, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à 300.000 euros. Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 janvier 2020, ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres des sociétés EXPONENS Audit Stratégie Conseil, EXPONENS Conseil d'Expert et EXPONENS Soderec, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à :

- 127.824 euros concernant EXPONENS Audit Stratégie Conseil
- 153.209 euros concernant EXPONENS Conseil d'Expert
- 121.395 euros concernant EXPONENS Soderec

Autres informations

Les plafonds ci-dessus demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Ils seront ensuite dégressifs comme suit jusqu'au 31 décembre 2019 :

- 85.216 euros concernant EXPONENS Audit Stratégie Conseil
- 102.139 euros concernant EXPONENS Conseil d'Expert
- 80.930 euros concernant EXPONENS Soderec

Puis jusqu'au 31 décembre 2020 :

- 42.608 euros concernant EXPONENS Audit Stratégie Conseil
- 51.070 euros concernant EXPONENS Conseil d'Expert
- 40.465 euros concernant EXPONENS Soderec

Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société EXPONENS Sefigec, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à 141.102 euros. Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société EXPONENS Evoliance, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à :

- 350.000 euros jusqu'au 30 juin 2019
- 230.000 euros jusqu'au 30 juin 2020
- 124.000 euros jusqu'au 30 juin 2021

Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 30 juin 2021 ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société EXPONENS Yves Laboriaux & Associés, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à :

- 250.000 euros jusqu'au 31 décembre 2019
- 170.000 euros jusqu'au 31 décembre 2020
- 85.000 euros jusqu'au 31 décembre 2021

Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Autres informations

Engagements de retraite

La convention collective nationale du personnel des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes dont dépend la société EXPONENS Conseil & Expertise prévoit le versement d'indemnités de fin de carrière. Conformément à l'art. L123-13 du Code du Commerce, la société EXPONENS Conseil et Expertise a fait le choix de ne pas comptabiliser de provision relative à ces indemnités.

Le montant de cet engagement est évalué à 465.648 € au 31 août 2019, en augmentation de 28.189 € sur l'exercice.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,36 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Par tranche
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2003-2005

A compter de l'exercice clos le 31 août 2019, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la provision relative aux indemnités de fin de carrière est le taux maximal d'intérêts servis aux associés à raison des sommes laissées à disposition de la société. Celui-ci, étant égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, reflète correctement la durée des engagements pris en matière de retraite.

La valeur de ce taux est de 1,36% au 31 août 2019.

Le taux précédemment utilisé était le taux IBOXX. La valeur de ce taux est de 0,30% au 31 août 2019.

L'impact avec l'utilisation de ce dernier taux et l'application de la règle du corridor serait non significatif.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
Nombre d'actions ordinaires	192 131,00	192 131,00	192 131,00	199 699,00	199 699,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	20 776 850,86	23 079 559,78	25 247 458,87	27 143 542,93	30 882 653,97
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 537 068,19	1 527 372,12	2 078 642,28	1 278 513,40	1 262 419,07
Impôts sur les bénéfices	334 628,73	300 723,70	533 340,00	161 717,00	389 940,00
Participation des salariés	38 863,00	12 984,00	128 784,00		44 157,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	969 400,45	884 526,00	1 218 073,44	752 729,38	897 667,71
Résultat distribué	200 000,00	400 000,00	500 000,00	500 000,00	300 000,00
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	6,06	6,32	7,37	5,59	4,15
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	5,05	4,60	6,34	3,77	4,50
Dividende distribué	1,04	2,08	2,60	2,50	1,50
Personnel					
Effectif salariés	164	184	199	225	247
Montant de la masse salariale	6 906 560,22	7 931 320,04	8 924 748,03	9 402 354,39	10 953 380,06
Montant des sommes versées en avantages sociaux	3 236 391,73	3 721 100,00	4 051 064,90	4 331 098,47	5 049 256,76

EXPONENS Conseil & Expertise

SAS au capital de 5.600.000 euros

Siège social : 20, Rue Brunel

75017 PARIS

351 329 503 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2019 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve expressément l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par son Président, et décide en conséquence d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice 2018/2019, s'élevant à **897.667,71 euros** :

- Montant du poste « Autres réserves »	+	5.447.000,00 €
- Report à nouveau exercice antérieur	+	940,09 €
- Résultat de l'exercice 2018/2019	+	897.667,71 €
- Total avant affectation	=	6.345.607,80 €
- Distribution de dividendes : 1,50226 euros par action x 199.699 actions	-	300.000,00 €
- Affectation au poste « Autres réserves »	-	6.045.000,00 €
- Le solde à affecter au poste « Report à nouveau »	=	607,80 €

Le dividende unitaire en numéraire est ainsi fixé à **1,50226 euros**. Il pourra être mis en paiement au siège social à compter du jour de l'Assemblée Générale.

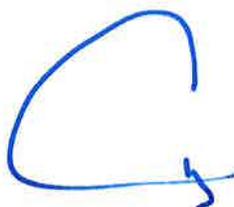
L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finances pour 2018, les dividendes perçus sont soumis à compter du 1^{er} janvier 2018, à un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 % (PFO, le PFO constituant un crédit d'impôt destiné à s'imputer sur le paiement du solde définitif de l'impôt sur le revenu, établi soit sous forme de prélèvement forfaitaire unique (PFU) du même montant, soit sur option au barème de l'impôt sur le revenu) auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale, le cas échéant, de 30 % en cas d'imposition sous la forme du PFU. Il est précisé que le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable, après s'être assuré qu'il n'a exercé le PFU au cours de l'année en cours pour aucun autre revenu de type mobilier, décide de soumettre l'intégralité de ses revenus mobiliers au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu auquel cas ce dividende sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dividendes versés aux associés au titre des trois exercices précédents, à savoir :

- au titre de l'exercice 2015/2016	400.000 €
- au titre de l'exercice 2016/2017	500.000 €
- au titre de l'exercice 2017/2018	500.000 €

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée **A L'UNANIMITE** des voix présentes ou représentées.

Le Président
Frédéric LAFAY



EXPONENS Conseil & Expertise

SAS au capital de 5.500.000 euros

Siège social : 20, Rue Brunel

75017 PARIS

351 329 503 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

ET SUR LES POINTS SUIVANTS :

APPORT DE TITRES

EXPONENS DFG Finance

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE DE LA SOCIETE

PATRIXIA

Chers associés,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice 2018/2019 et soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nos Commissaires aux Comptes Titulaires, Madame **Marlène PERNOT** et Monsieur **Thierry THIBAUT de MENONVILLE**, vous donneront par ailleurs, lecture de leurs rapports.

Les comptes annuels présentés ci-après, clôturant au 31 Août 2019, ont été arrêtés par le Président en date du 5 novembre 2019.

Dans le cadre du rapprochement avec la société EXPONENS DFG Finance nous soumettrons également à votre approbation les décisions suivantes :

- ✓ Augmentation de capital en rémunérations des apports des titres de la société « EXPONENS DFG Finance » (481 791 143 RCS NANTERRE) et agrément d'associé.
- ✓ Augmentation de capital par incorporation de réserves
- ✓ Modification corrélative des statuts

Dans le cadre de la restructuration du groupe nous soumettrons également à votre approbation la décision suivante :

- ✓ Dissolution sans liquidation de la filiale « **PATRIXIA** » (793 547 589 RCS Versailles) et transmission universelle de son patrimoine à « **EXPONENS Conseil et Expertise** »

I.- **Activité de la société au cours de l'exercice écoulé**

Les documents financiers de l'exercice font ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de 30.882.654 euros, contre 27.143.543 euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de l'ordre de 13,8 %.

Les autres achats et charges externes s'inscrivent en hausse de 7,9 %, à 12.347.605 euros contre 11.441.151 euros pour l'exercice précédent. Les charges de personnel s'établissent à 16.002.637 euros en progression de 16,5% (13.733.453 euros pour l'exercice précédent).

Après dotation aux comptes d'amortissements de 334.911 euros, après dotation aux comptes de provisions pour créances douteuses de 189.911 euros, et après comptabilisation d'une charge pour créance irrécouvrable de 436.290 euros ayant fait l'objet d'une reprise de provisions antérieures pour un montant de 432.655 euros, le résultat d'exploitation s'établit à 1.470.428 euros, en hausse de 42,7% (1.030.156 euros pour l'exercice précédent).

Le résultat financier s'inscrit à -131.734 euros contre -149.849 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à -6.930 euros contre 34.139 euros sur l'exercice précédent.

Après comptabilisation d'un impôt sur les sociétés de 389.940 euros, et de la dotation à la réserve de « participation des salariés » pour un montant de 44.157 euros, le résultat de l'exercice 2018/2019 s'inscrit en bénéfice pour un montant de 897.668 euros, en hausse de 144.939 euros.

Nous vous rappelons la dissolution sans liquidation des Sociétés « EXPONENS Soderec » (350 476 628 RCS Nanterre), « EXPONENS Conseil d'Expert » (332 024 827 RCS Nanterre) et « EXPONENS Sefigec » (352 719 504 RCS Versailles) ayant pour conséquence la transmission universelle de leur patrimoine à la société EXPONENS Conseil et Expertise au cours de l'exercice écoulé.

Toutes les opérations effectuées par ces trois entités depuis le 1^{er} septembre 2018 tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, ont été réputées être effectuées pour le compte de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

Ces événements nous invitent à analyser les variations de l'exercice avec prudence.

2.- Méthodes comptables et présentation des comptes

L'ensemble des documents relatifs aux comptes annuels de l'exercice 2018/2019, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, vous apporte toutes les informations nécessaires à leur bonne interprétation et à l'obtention d'une image fidèle de l'Entreprise. Ainsi, il n'y a pas lieu à formuler des commentaires complémentaires.

Au présent rapport est joint le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de l'exercice et des quatre exercices précédents.

2.i Résultats et affectation proposée :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 Août 2019, s'élevant à 897.667,71 euros de la manière suivante :

- Montant du poste « Autres réserves »	+	5.447.000,00 €
- Report à nouveau exercice antérieur	+	940,09 €
- Résultat de l'exercice 2018/2019	+	897.667,71 €
- Total avant affectation	=	6.345.607,80 €
- Distribution de dividendes : 1,50226 euros par action x 199.699 actions	-	300.000,00 €
- Affectation au poste « Autres réserves »	-	6.045.000,00 €
- Le solde à affecter au poste « Report à nouveau »	=	607,80 €

2.2 Mise en paiement – Régime fiscal du dividende :

Le dividende unitaire en numéraire serait de **1,50226 euros**. Il pourrait être mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos au 31 Août 2019.

Nous vous informons que, suite à la Loi de Finances pour 2018, les dividendes perçus sont soumis à compter du 1^{er} janvier 2018, à un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 % (PFO, le PFO constituant un crédit d'impôt destiné à s'imputer sur le paiement du solde définitif de l'impôt sur le revenu, établi soit sous forme de prélèvement forfaitaire unique (PFU) du même montant, soit sur option au barème de l'impôt sur le revenu) auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale, le cas échéant, de 30 % en cas d'imposition sous la forme du PFU. Il est précisé que le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable, après s'être assuré qu'il n'a exercé le PFU au cours de l'année en cours pour aucun autre revenu de type mobilier, décide de soumettre l'intégralité de ses revenus mobiliers au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu auquel cas ce dividende sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

2.3 Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :
(article 243 bis du CGI)

Nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois précédents exercices :

- au titre de l'exercice 2015/2016	400.000 €
- au titre de l'exercice 2016/2017	500.000 €
- au titre de l'exercice 2017/2018	500.000 €

2.3 Activités de la société en matière de recherche et de développement
(Article L 232-1 du Code de commerce)

Eu égard audit article, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.5 Dépenses non déductibles fiscalement :
(articles 223 quater et 223 quinquies du CGI)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 663 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

2.6 Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs :
(Annexe 4-1 à l'article A 441-2)

Article D. 441-I.-1°						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 J & +)
Nombre de factures concernées	185	N/A	N/A	N/A	N/A	211
Montant TTC total des factures concernées	121 K€	97 K€	51 K€	8 K€	26 K€	182 K€
% montant total des achats de l'exercice	1,7 %	0,9 %	0,4 %	0,3 %	0,0 %	1,6 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	73					
Montant total TTC des factures exclues	116 K€					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) : 30 j date de facture Délais légaux (préciser) :					
Article D. 441-I.-2°						
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 J & +)
Nombre de factures concernées	1.403	N/A	N/A	N/A	N/A	3.386
Montant TTC total des factures concernées	2.471 K€	1.095 K€	1.282 K€	882 K€	1.524 K€	4.782 K€
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	6,7 %	3,0%	3,5 %	2,4 %	4,2 %	13,0 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	578					
Montant total TTC des factures exclues	727 K€					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) :		30 j date de facture			
	Délais légaux (préciser) :					

2.7 Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice
(Code de commerce, art. L 232-1)

✓ La transmission universelle de patrimoine, approuvée lors de l'assemblée générale du 25 juillet 2019, des sociétés EXPONENS Evoliance et EXPONENS Raimbault Chaugny au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise a pris effet au 1^{er} septembre 2019.

- L'actif net comptable de la société « EXPONENS Evoliance », au 31 août 2019 s'élève à 1.833.589,30 euros. La valeur comptable dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » des 14.000 actions de la société « EXPONENS Evoliance » s'élève à 1.824.693,00 euros. En conséquence, l'annulation des actions de la société « EXPONENS Evoliance » dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » se traduit par un boni de confusion de 8.896,30 euros.
- L'actif net comptable de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny », au 31 août 2019 s'élève à 4.215.925,18 euros. La valeur comptable dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » des 2.700 actions de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny » s'élève à 2.021.853,28 euros et les frais d'acquisition des titres de la société "EXPONENS Raimbault Chaugny" ont fait l'objet d'amortissement dérogatoires pour un montant de 53.222,21 euros au 31 août 2019. En conséquence, l'annulation des actions de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny » dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » se traduit par un boni de confusion de 2.247.294,11 euros. Ce dernier sera compensé avec les malis constatés pour un montant total de 4.348.284,09 euros lors de la transmission universelle de patrimoine des sociétés « SAS JEAN MARC RAIMBAULT » et « MCG » au profit de la société « EXPONENS Conseil et Expertise » lors de l'exercice clos le 31 août 2018.

✓ La société EXPONENS Conseil et Expertise a fait l'acquisition en date du 31 octobre 2019, de 50% des titres de la société DFG Finance. Cette société est située à La Garenne Colombes (92).

3.- Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Dans un contexte économique difficile et fortement concurrentiel, et malgré le développement de nouvelles activités et offres à l'adresse de nos clients issues des synergies relatives aux rapprochements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Août 2019, la performance économique de l'exercice 2019/2020 est attendue stable par rapport à l'exercice 2018/2019.

4.- Prises de participation - Filiales - sociétés contrôlées

4.1 Filiales et participations

La liste des filiales et participations figure en annexe au présent rapport.

4.2 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise du contrôle de telles sociétés (Code de Commerce, art. L 233-6 et L 247-1)

Dénomination	Date d'opération	Nombre de titres acquis / total des titres	% détention	Prix
EXPONENS Yves Laboriaux & Associés	31/01/2019	2.500/2.500	100,00 %	947.515,00€
PATRIXIA	30/08/2019	13.000 / 13.000	100,00 %	371.000,00€

4.3 Prise de contrôle :

La société EXPONENS Conseil et Expertise a pris le contrôle de la société « EXPONENS Patrimoine » le 30 août 2019 lors de l'acquisition de 100% des titres de la société PATRIXIA, cette dernière détenant 100% des parts de la société EXPONENS Patrimoine.

4.4 Cession de participations

— Néant —

4.5 Sociétés contrôlées (Code de commerce, art. L 233-3)

La société contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- Société « SOXIA » :
Notre filiale à 100 % « SOXIA » a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 1.106.522 euros, en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent de 17,3% (942.919€ pour l'exercice précédent). Le bénéfice s'élève à 138.293 euros.
- Société « APRECIALIS » :
Notre filiale à 100 %, « APRECIALIS », a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 906.255 euros, en baisse de 0,7% (912.440 pour l'exercice précédent) et un bénéfice de 3.055 euros.
- Société « EXPONENS Raimbault Chaugny » :
Notre filiale à 100,00 %, « EXPONENS Raimbault Chaugny », a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 2.913.262 euros, en baisse de 1,05%, (2.944.047 euros au titre de l'exercice précédent). Le bénéfice s'élève à 158.059 euros.
- Société « EV FINANCE » :
Notre filiale à 66 %, « EV FINANCE », a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec une absence de chiffre d'affaires et un déficit de 4.568 euros.
- Société « Déontologie & Compliance des marchés financiers (D&Cmf) » :
La société « D&Cmf », filiale à 100% de la société « EV Finance » a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 400.497 euros en hausse de 19,2% et un bénéfice de 6.224 euros.
- Société « EXPONENS Solutions » :
Notre filiale à 100 %, « EXPONENS Solutions », a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 208.080 euros en hausse de 177.058 euros et un bénéfice de 2.453 euros.
- Société « EXPONENS Evoliance » :
Notre filiale à 100 %, « EXPONENS Evoliance », a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 1.797.749 euros et un bénéfice de 18.137 euros.
- Société « EXPONENS Evolidom » :
La société « EXPONENS Evolidom », filiale à 100% de la société « EXPONENS Evoliance » a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 6.566 euros et un bénéfice de 1.671 euros.
- Société « EXPONENS Yves Laboriaux & Associés » :
Notre filiale à 100%, la société « EXPONENS Yves Laboriaux & Associés » a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 532.285 euros et un bénéfice de 126.086 euros.
- Société « PATRIXIA » :
Notre filiale à 100 %, a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec une absence de chiffre d'affaires et un bénéfice de 52.692 euros.
- Société « EXPONENS Patrimoine » :
La société « EXPONENS Patrimoine », filiale à 100% de la société « PATRIXIA » a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec un chiffre d'affaires HT de 406.979 euros, en hausse de 22,6%, et un bénéfice de 99.578 euros.

4.6 Auto-contrôle

Les sociétés mentionnées au paragraphe 4.5 ne détiennent aucune participation dans notre société.

4.7 Avis donné à une autre société par actions que « EXPONENS Conseil & Expertise » détient directement ou indirectement plus de 10 % de son capital (R 233-19 du Code de commerce)

— Néant —

4.8 Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées : (art. L233-29 Code de commerce)

— Néant —

5.- Autres informations

5.1 Suivi des mandats et renouvellements :

Nous rappelons la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 17 Décembre 2010 : limitation à cinq ans des mandats du Président et du ou des Directeurs Généraux.

Les mandats de Messieurs LAFAY, Président, et BOURGIN, Directeur Général, ont été renouvelés en novembre 2015 pour cinq nouvelles années ; ils arriveront donc à nouveau à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31/08/2020**.

Quant aux mandats des Commissaires aux comptes :

- Concernant Monsieur Thierry THIBAUT DE MENONVILLE et la société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL, respectivement commissaire aux comptes Titulaire et Suppléant, nommés ou renouvelés pour la dernière fois le 22 Novembre 2016, leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le **31/08/2022**.
- Concernant Madame Marlène PERNOT et Monsieur Pierre VEE, respectivement commissaire aux comptes Titulaire et Suppléant, nommés lors de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2019, leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le **31/08/2024**.

5.2 Renseignements relatifs à la répartition du capital social :

(Code de commerce, art. L 233-13 et L 247-2)

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et des notifications reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant au **31 Août 2019**, plus du 20ème, du 10ème, du 5ème, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- FREDERIC LAFAY CONSEIL	11,77 % du capital social	soit plus 10ème
- JPTEC	9,82 % du capital social	soit plus 20ème
- CGV CONSEIL	8,04 % du capital social	soit plus 20ème
- JACQUELINE WOLFOVSKI CONSEIL	6,73 % du capital social	soit plus 20ème
- N. SIRIOJA Conseils	6,29 % du capital social	soit plus 20ème
- FRANCOISE VIALE CONSEIL	6,01 % du capital social	soit plus 20ème
- ALAIN FORESTIER CONSEIL	6,01 % du capital social	soit plus 20ème

5.3 Proportion du capital social détenue par les salariés

(Code de commerce, art. L 225-102)

(soit directement, soit par un fonds commun de placement ou un plan d'épargne d'entreprise)

— Néant —

5.4 Décisions à prendre dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés :

(dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise)

En principe, tous les trois ans, les sociétés par actions dont le personnel salarié détient moins de 3 % du capital doivent convoquer une assemblée générale pour qu'elle se prononce sur un projet d'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (C. com., art. L. 225-129-6, al. 2).

Ce délai de trois ans est porté à cinq ans si une assemblée générale, convoquée dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 225-129-6, s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (C. com., art. L. 225-129-6, al. 2 mod.). Cet aménagement, issu de la loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives du 22 Mars 2012, s'applique à compter du 24 mars 2012.

La dernière assemblée ayant traité le sujet date du 18 décembre 2017. La prochaine Assemblée devra se tenir au plus tard le **31 Décembre 2020**.

5.5 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société :

(Code de commerce, art. L. 225-184)

— Néant —

5.6 Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice écoulé :

— Néant —

5.7 Modifications intervenues au sein des organes d'administration, de direction :

— Néant —

5.8 Agrément d'associés :

Nous vous demanderons de vous prononcer sur l'agrément de deux nouveaux associés à savoir :

✓ **LES 7 SOURCES CONSEILS**

SARL au capital de 10.000 euros

Siège social : 61 avenue du onze novembre – 94170 Le Perreux sur Marne

(829 574 664 RCS Créteil), représentée par Monsieur Philippe DELERIVE, gérant.

Dont l'acquisition porterait sur 3.994 actions de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

✓ **EURL EXPERT-CONSEIL, PATRIMOINE ET FINANCE**

SARL au capital de 20.000 euros

Siège social : 29 rue Legendre – 75017 Paris

(794 217 422 RCS Paris), représentée par Monsieur Antoine RENAUD, gérant.

Dont l'acquisition porterait sur 3.994 actions de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

6.- Comptes consolidés

Au 31 août 2019, le périmètre de consolidation du groupe « EXPONENS » comprend les sociétés suivantes :

Société	RCS	% détention direct ou indirect
SOXIA	418 844 676 RCS Versailles	100%
APRECIALIS	438 557 134 RCS Paris	100%
EXPONENS Raimbault Chaugny	719 800 450 RCS Versailles	100%
EXPONENS Yves Laboriaux & Associés	344 193 321 RCS Versailles	100%
EXPONENS Evoliance	512 689 340 RCS Créteil	100%
EXPONENS Evolidom	794 084 640 RCS Créteil	100%
PATRIXIA	793 547 589 RCS Versailles	100%
EXPONENS Patrimoine	793 785 239 RCS Versailles	100%
EXPONENS Solutions	831 285 002 RCS Paris	100%
EV Finance	825 137 441 RCS Versailles	66%
D&Cmf	501 734 982 RCS Paris	66%

Nous vous rappelons, suite au dépassement des seuils mentionnés à l'article R233-16 du Code de commerce, que l'exercice clos le 31 août 2019 est le premier faisant l'objet de l'établissement de comptes consolidés

Nous vous demanderons, conformément aux articles L225-100 et L233-16 du Code de commerce, de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Les dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce précisent que toutes les informations visées audit article, concernant le contenu du rapport de gestion, sont également applicables au rapport de gestion du groupe, qui fera l'objet d'un rapport séparé.

7. Opérations de rapprochement

7.1 Agrément d'associés

Nous vous demanderons de vous prononcer sur l'agrément d'un nouvel associé, à savoir :

✓ **DFG CONSEIL**

SARL au capital de 365.100 euros

Siège social : 48 rue Jean Jaurès – 92270 Bois Colombes

(878 396 167 RCS Nanterre), représentée par Monsieur Denis GUILBAUD, gérant.

7.2 Augmentation de capital en rémunération d'apport des titres de la société « EXPONENS DFG Finance »

Nous vous proposons une augmentation de capital à concurrence de 76.097,03 euros, correspondant à la valeur d'un apport en nature consistant en l'apport de 400 titres de la société « EXPONENS DFG Finance », dont le siège social est situé 14 avenue de Charlebourg à La Garenne Colombes (92) et immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 481 791 143, appartenant à la société DFG CONSEIL.

Le capital de la société « EXPONENS DFG Finance » (800 actions) est détenu pour 50% (400 actions) par la société EXPONENS Conseil et Expertise et pour 50% (400 actions) par la société DFG CONSEIL.

Au terme d'un contrat d'apport conclu entre notre société et l'apporteur, dont lecture vous sera donnée aux fins d'approbation, l'apport serait consenti pour une valeur de 343.302,00 euros.

En rémunération de cet apport, il serait attribué à l'apporteur 2.763 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 27,5414499 euros chacune de notre société, au titre de l'augmentation de son capital, pour un montant total de 76.097,03 euros, ce qui porterait le capital à 5.576.097,03 euros. Ces actions seraient entièrement assimilées aux actions anciennes et confèreraient jouissance des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales à compter du 1^{er} septembre 2019.

La prime d'apport d'un montant total de 267.204,97 euros résultant de l'augmentation de capital qui vous est proposée, serait inscrite à un compte de primes liées au capital, au passif du bilan, sur lequel porterait les droits des associés anciens et nouveaux de la société et qui pourrait recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale, étant rappelé que les frais d'augmentation de capital peuvent être imputés sur le montant de cette prime, conformément à l'article L232-9 du Code de commerce.

Ces actions nouvelles donneraient droit au dividende pour la première fois sur les bénéfices distribués au titre de l'exercice en cours à la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles émises en rémunération de l'apport seraient intégralement libérées dès leur émission.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'évaluation du bien ci-dessus et les conditions de son apport à notre société ont été soumises à l'appréciation de Madame Patricia DURET, commissaire aux apports désignée à l'unanimité des associés en date du 12 novembre 2019.

Le rapport du commissaire aux apports, dont la lecture vous sera donnée, a été tenu à votre disposition au siège social conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

7.3 Augmentation de capital par incorporation de réserves

A l'issue de cette l'augmentation de capital, ce dernier s'élèverait à 5.576.097,03 euros, divisé en 202.462 actions d'une valeur nominale de 27,5414499 euros.

Nous vous proposons de porter le capital social de 5.576.097,03 euros à 5.600.000,00 euros par incorporation directe d'une somme de 23.902,97 euros prélevée sur le compte « réserves facultatives ».

Cette augmentation de capital serait réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 202.462 actions de 27,5414499 euros à 27,6595114 euros chacune.

8.- Opérations de restructuration juridique

8.1 Dissolution sans liquidation de la société filiale « PATRIXIA » et transmission universelle de son patrimoine à EXPONENS Conseil et Expertise

La société « PATRIXIA » (793 547 589 RCS Versailles) exerce l'activité de Holding. Elle a clôturé ses comptes au 31 août 2019, avec une absence de chiffre d'affaires et un résultat net de 52.692 euros.

La société « PATRIXIA » n'emploie pas de salariés. Son capital social s'élève à 130.000 euros divisé en 13.000 actions de 10,00 euros.

La société « PATRIXIA » détient 100% des parts de la la société « EXPONENS Patrimoine ».

Afin de simplifier et harmoniser la gestion juridique et administrative, nous vous invitons à vous prononcer sur la dissolution, sous le régime de l'article 1844-5 du Code civil et sous le régime fiscal de l'article 210 A du Code général des impôts, de la « PATRIXIA ».

La date d'effet fiscal de la dissolution-confusion de la société « PATRIXIA » serait fixée au 1er septembre 2019.

Nous demanderons aux associés de donner tous pouvoirs à Monsieur Frédéric LAFAY, Président, avec faculté de délégation, à l'effet de souscrire la déclaration de dissolution de « PATRIXIA », passer et signer tous actes et généralement faire le nécessaire. Nous vous rappelons que, par application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil, cette dissolution s'effectuerait sans liquidation et entraînerait donc la transmission universelle du patrimoine de « PATRIXIA » à « EXPONENS Conseil et Expertise », à l'issue du délai d'opposition offert aux créanciers sociaux par l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

L'actif net comptable de la société « PATRIXIA », au 31 Août 2019 s'élève à 140.750,70 euros. La valeur comptable dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » des 13.000 actions de la société « PATRIXIA » s'élève à 371.000,00 euros. En conséquence, l'annulation des actions de la société « PATRIXIA » dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » se traduirait par un MALI de confusion de 230.249,30 euros.

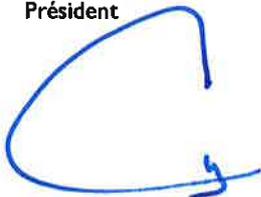
La société « PATRIXIA » étant soumise à l'impôt sur les sociétés, cette dissolution-confusion serait placée sous le régime spécial des fusions et la société « EXPONENS Conseil et Expertise » souscrirait dans la déclaration de dissolution les obligations correspondantes.

9.- Observations du Comité d'Entreprise :

Le Comité d'Entreprise n'a émis à ce jour aucune observation en application des dispositions de l'article L 2312-18 du Code du travail.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en adoptant les résolutions proposées.

Frédéric LAFAY
Président



Marlène PERNOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale d'Amiens
Expert-Comptable
2 rue Saint Lazare
60200 Compiègne

Thierry THIBAUT de MENONVILLE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Expert Comptable
5 place Tristan Bernard
75017 Paris

EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 500 000 €

Siège social : 20, rue Brunel 75017 PARIS

R.C.S : PARIS 351 329 503

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du premier septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les fonds commerciaux et les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président de l'assemblée générale et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Compiègne et Paris, le 20 novembre 2019



Marlène PERNOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens



Thierry THIBAUT de MENONVILLE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2019	Net 31/08/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	189 703	153 699	36 003	25 524
Fonds commercial (1)	6 090 363		6 090 363	5 408 611
Autres immobilisations incorporelles	6 398 375		6 398 375	5 361 900
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 030 184	1 289 873	1 740 311	817 747
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				113 025
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 211 761		11 211 761	12 980 821
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	177 688		177 688	177 688
Prêts	5 884		5 884	5 884
Autres immobilisations financières	599 471	3 472	595 999	351 131
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 703 428	1 447 044	26 256 383	25 242 332
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 909 146	629 947	9 279 200	8 798 211
Autres créances	779 767		779 767	1 095 500
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	16 590		16 590	915
Disponibilités	2 075 201		2 075 201	1 353 716
Charges constatées d'avance (3)	406 473		406 473	448 051
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 187 177	629 947	12 557 230	11 696 392
Frais d'émission d'emprunt à étaler	43 300		43 300	52 426
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	40 933 904	2 076 991	38 856 913	36 991 149
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			27 281	27 281
(3) Dont à plus d'un an (brut)			726 597	726 597

Bilan passif

	31/08/2019	31/08/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 500 000	5 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 516 847	2 516 847
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	550 000	520 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 447 000	5 224 827
Report à nouveau	940	384
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	897 668	752 729
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	53 222	43 153
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 965 677	14 557 939
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	21 364	9 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 364	9 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 934 666	7 737 659
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 036 702	6 857 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 390 756	1 183 689
Dettes fiscales et sociales	5 384 469	4 514 748
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 834	300
Autres dettes	2 277 220	1 448 735
Produits constatés d'avance (1)	838 227	682 001
TOTAL DETTES	23 869 872	22 424 210
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	38 856 913	36 991 149
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 313 491	6 238 742
(1) Dont à moins d'un an (a)	17 556 382	16 185 468
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		2 476
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/08/2019	31/08/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	30 882 654	27 143 543
Chiffre d'affaires net	30 882 654	27 143 543
Dont à l'exportation	762 898	872 600
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	8 464	20 619
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	569 915	166 768
Autres produits	2 076	12 330
Total I	31 463 109	27 343 260
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	12 347 605	11 441 151
Impôts, taxes et versements assimilés	678 798	669 158
Salaires et traitements	10 953 380	9 402 354
Charges sociales	5 049 257	4 331 098
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	334 911	285 490
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	189 911	151 797
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	438 818	32 054
Total II	29 992 681	26 313 103
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 470 428	1 030 156
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	16 451	1 060
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	16 451	1 060
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	50	1 245
Intérêts et charges assimilées (4)	148 100	149 663
Différences négatives de change	35	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	148 185	150 908
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-131 734	-149 849
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 338 695	880 308

Compte de résultat (suite)

	31/08/2019	31/08/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	19 202	
Sur opérations en capital	1 307	71 842
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	67 434	
Total produits exceptionnels (VII)	87 942	71 842
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	67 663	
Sur opérations en capital	6 623	7 773
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 586	29 931
Total charges exceptionnelles (VIII)	94 872	37 704
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 930	34 139
Participation des salariés aux résultats (IX)	44 157	
Impôts sur les bénéfices (X)	389 940	161 717
Total des produits (I+III+V+VII)	31 567 503	27 416 161
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 669 835	26 663 432
BENEFICE OU PERTE	897 668	752 729
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	747	408
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	74 412	84 513

PLAQUETTE EXPONENS

2019

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EXPONENS Conseil et Expertise

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 38 856 913 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 897 668 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour une meilleure compréhension des comptes annuels présentés, les modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après lorsque :

- Un choix est offert par la législation
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Conformément aux nouvelles règles issues du règlement 2015-06 de l'ANC, les malis techniques issus de transmissions universelles de patrimoines, affectés intégralement à des fonds commerciaux, sont inscrits à l'actif dans un compte spécifique : 2081 "Mali de fusion sur actif incorporel", et ils bénéficient de la même présomption de non amortissement que les fonds commerciaux.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans - Linéaire
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans - Linéaire
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans - Linéaire / Dégressif
- * Matériel informatique : 3 ans - Dégressif
- * Mobilier : 3 à 10 ans - Linéaire

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précis quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Le montant des provisions pour risques s'élève à 21.364€ au 31/08/2019.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Il s'agit notamment de provisions pour litiges à caractères exceptionnels, d'opérations de cessions d'immobilisation ainsi que de diverses régularisations à caractère exceptionnel.

Engagement de retraite

La convention collective nationale du personnel des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes dont la société EXPONENS Conseil et Expertise prévoit le versement d'indemnités de fin de carrière. Conformément à l'art. L123-13 du Code du commerce, la société EXPONENS Conseil et Expertise a fait le choix de ne pas comptabiliser de provision relative à ces indemnités.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28/02/2013 confirmée par la note d'information de la CNCC datée du 23/05/2013, le montant du CICE, calculé sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013 est comptabilisé au débit d'un sous-compte du compte 44 « Etat et autres collectivités publiques » et au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « charges de personnel ».

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Au 31/08/2019, le montant du CICE comptabilisé au débit du compte 44 « Etat et autres collectivités publiques » s'élève à 256.217 euros. Sur l'exercice, le montant comptabilisé au crédit du compte 64 « charges de personnel » s'établit à 66.675 euros.

Franchises de loyers

La société a fait le choix, dans le cadre de la prise à bail de ses locaux, de ne pas étaler les franchises de loyers négociées sur la durée ferme desdits baux.

La franchise de loyer négociée dans le cadre de la prise à bail des locaux situés Gare de Lyon à Paris, d'une durée de 7,73 mois de loyer, s'élève à 642.587 euros.

Sur l'exercice clos au 31 août 2019, l'étalement de la franchise sur la durée ferme du bail, soit 6 ans, aurait entraîné la constatation d'une charge supplémentaire de loyers de 222.612 euros.

Autres éléments significatifs

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Acquisition de 100% du capital de la société EXPONENS Yves Laboriaux & Associés située à Le Chesnay-Rocquencourt, en date du 31 janvier 2019.

Acquisition de 100% du capital de la société PATRIXIA, située à Chatou, en date du 30 août 2019. Ladite société détient 100% du capital de la société EXPONENS Patrimoine.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 a autorisé la dissolution sans liquidation de la société EXPONENS Conseil d'Expert et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise. Toutes les opérations effectuées par EXPONENS Conseil d'Expert depuis le 1er septembre 2018 tant pour ce qui concerne l'actif que le passif ont été réputées être effectuées pour le compte de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 a autorisé la dissolution sans liquidation de la société EXPONENS Soderec et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise. Toutes les opérations effectuées par EXPONENS Soderec depuis le 1er septembre 2018 tant pour ce qui concerne l'actif que le passif ont été réputées être effectuées pour le compte de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 a autorisé la dissolution sans liquidation de la société EXPONENS Sefigec et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise. Toutes les opérations effectuées par EXPONENS Sefigec depuis le 1er septembre 2018 tant pour ce qui concerne l'actif que le passif ont été réputées être effectuées pour le compte de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

Autres éléments significatifs

La société a pris à bail avec effet au 1er juin 2019 une surface de locaux, d'une superficie de 1.487m², situés à proximité immédiate de la Gare de Lyon à Paris. Les équipes situées Place de la Nation à Paris ont emménagées dans ces nouveaux locaux fin juin 2019. Les locaux situés Place de la Nation ont corrélativement été restitués en date du 15 juillet 2019.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 408 611	681 751		6 090 363
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 541 061	1 107 308	60 291	6 588 078
Immobilisations incorporelles	10 949 672	1 789 060	60 291	12 678 441
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 093 370	781 636	409 530	1 465 477
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 568 244	659 686	663 223	1 564 707
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	113 025		113 025	
Immobilisations corporelles	2 774 639	1 441 322	1 185 778	3 030 184
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 980 821	1 432 041	3 201 102	11 211 761
- Autres titres immobilisés	177 688			177 688
- Prêts et autres immobilisations financières	360 437	269 551	24 633	605 355
Immobilisations financières	13 518 946	1 701 592	3 225 734	11 994 803
ACTIF IMMOBILISE	27 243 257	4 931 974	4 471 803	27 703 428

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste	421 333	113 025		534 358
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	27 247	1 124 211	1 690 154	2 841 613
Apports	1 340 479	204 086	11 437	1 556 002
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 789 060	1 441 322	1 701 592	4 931 974
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		113 025	421 333	534 358
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		13 480	2 804 401	2 817 881
Scissions				
Mises hors service	60 291	1 059 273		1 119 564
Diminutions de l'exercice	60 291	1 185 778	3 225 734	4 471 803

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- Titres Exponens Yves Laboriaux & Associés : 947 515 euros
- Titres Patrxia : 371 000 euros
- Titres Exponens Evollance - Complément de prix : 113 526 euros
- Conception et travaux d'aménagement Locaux IBOX : 479 563 euros
- Mobilier Locaux IBOX : 238 830 euros
- Solde Travaux d'aménagement Chatillon : 68 294 euros
- Dépôt de Garantie Locaux IBOX : 248 943 euros

L'annulation des titres des sociétés ayant fait l'objet, au cours de l'exercice clos le 31/08/2019, d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise, figure au poste "Cessions d'immobilisations financières" pour un montant total de 2.779.768,18 euros. Les malis techniques générés lors de ces transmissions universelles de patrimoines figurent au poste "Apports d'Immobilisations financières" pour un montant de 388.370 euros.

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	5 408 611
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	681 751
Total	6 090 363

Il s'agit de clientèles acquises par la société ou transmises par voie de regroupement de sociétés.

Le montant des éléments reçus en apport sur l'exercice correspond à la clientèle figurant au bilan des sociétés EXPONENS Soderec et EXPONENS Sefigec transmise par l'effet de la transmission universelle de patrimoine de celles-ci au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise.

Conformément aux nouvelles règles issues du règlement 2015-06 de l'ANC, les malis techniques issus de transmissions universelles de patrimoines, affectés intégralement à des fonds commerciaux, sont inscrits à l'actif dans un compte spécifique : 2081 " Mali de fusion sur actif incorporel". Ils bénéficient de la même présomption de non amortissement que les fonds commerciaux.

Conformément au PCG (art 745-5 et 745-6), les malis techniques issus des opérations de transmissions universelles de patrimoines font l'objet d'une affectation aux différents éléments d'actifs apportés et sont inscrits dans des sous-comptes spécifiques des comptes relatifs à ces actifs :

- compte 2081 «Mali de fusion sur actifs incorporels»;
- compte 2187 «Mali de fusion sur actifs corporels»;
- compte 278 «Mali de fusion sur actifs financiers»;
- compte 4781 «Mali de fusion sur actif circulant».

Lorsque la valeur d'inventaire de la clientèle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage de la clientèle appréciée en fonction du chiffre d'affaires selon les modalités retenues pour la valorisation des cessions de parts sociales entre associés conformément au règlement intérieur de la société.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les frais financiers liés à l'acquisition des titres sont intégrés à leur coût d'entrée au bilan.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'usage de chaque ligne est appréciée sur la base, par exemple :

- Des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives d'avenir,
- De multiples de résultats (exploitation, courant, consolidés) en fonction de la spécificité de chaque entité, de l'évolution du marché...

L'analyse de la valeur d'usage n'a pas mis en évidence la nécessité de procéder à une provision pour dépréciation des titres au 31 août 2019 malgré la baisse constatée de l'activité de certaines filiales dont les titres sont détenus par la société EXPONENS Conseil et Expertise.

A compter de l'exercice ouvert au 01/09/2017, le mali dégagé lors des opérations de transmission universelle de patrimoine et rattachable à des éléments d'actifs financiers apportés est inscrit dans le compte "278 : Mali de fusion sur actifs financiers" et figure au poste "Autres participations" pour un montant de 4.348.284,09 euro au 31/08/2019.

Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS EXPONENS Raimbault Chaugn	200	3 858	100,00	2 022	2 022			2 913	158	
SAS EXPONENS Yves Laboriaux &	50	195	100,00	948	948			532	126	
SAS PATRIXIA	130	-42	100,00	371	371				53	
SAS APRECIALIS	300	415	100,00	1 439	1 439			906	3	
SAS EV FINANCE	1	-9	66,00	1	1	2			-5	
SAS SOXIA	30	369	100,00	46	46			1 107	138	
SASU EXPONENS Solutions	10	18	100,00	10	10	62		208	2	
SASU EXPONENS Evoliance	1 400	415	100,00	1 825	1 825			1 798	18	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises				200	200					
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

La prise de participation d'un montant de 199.998 euros dans le capital de la SAS My Unisoft figure sur la ligne "Autres participations françaises".

Au 31 août 2019, la société EXPONENS Conseil et Expertise détient 7,52% du capital de la société My Unisoft.

La société EXPONENS Conseil et Expertise est la société consolidant les comptes des filiales ci-dessus (hors My Unisoft dont la détention de capital est faible).

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	196 774	17 217	60 291	153 699
Immobilisations incorporelles	196 774	17 217	60 291	153 699
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	764 550	102 850	396 050	471 350
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 270 294	204 829	656 600	818 523
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 034 844	307 680	1 052 650	1 289 873
ACTIF IMMOBILISE	2 231 617	324 896	1 112 941	1 443 572

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 700 741 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 884		5 884
Autres	599 471	27 281	572 189
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 909 146	9 182 550	726 597
Autres	779 767	779 767	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	406 473	406 473	
Total	11 700 741	10 396 071	1 304 670
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le montant des créances clients, dites « douteuses », est de 726.596,86 euros TTC. Ce montant global est déprécié, par voie de provision, à hauteur de 629.946,82 euros à la clôture de l'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	978 995
Fae sociétés liées	852 000
Avoirs à recevoir	79 188
Personnel - produits à recevoir	12 669
Charges sociales - produits à recev	9 112
Intérêts courus s/valeurs mobilière	15 675
Total	1 947 639

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 422	50		3 472
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 051 406	189 911	611 370	629 947
Total	1 054 828	189 961	611 370	633 419
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		189 911	547 370	
Financières		50		
Exceptionnelles			64 000	

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Dépréciation pour créances clients douteuses	629 947
Acomptes versés sur commandes	
TOTAL	629 947

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 499 990,04 euros décomposé en 199 699 titres d'une valeur nominale de 27,54 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	199 699	27,54
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	199 699	27,54

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 03/12/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	384
Résultat de l'exercice précédent	752 729
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	753 113
Affectations aux réserves	252 173
Distributions	500 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	940
Total des affectations	753 113

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 a décidé la distribution d'un dividende pour un montant total de 500.000€

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/09/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/08/2019
Capital	5 500 000				5 500 000
Primes d'émission	2 516 847				2 516 847
Réserve légale	520 000	30 000	30 000		550 000
Réserves générales	5 224 827	222 173	222 173		5 447 000
Report à Nouveau	384	556	556		940
Résultat de l'exercice	752 729	-752 729	897 668	752 729	897 668
Dividendes		500 000			
Provisions réglementées	43 153		20 434	10 364	53 222
Total Capitaux Propres	14 557 939		1 170 831	763 094	14 965 677

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	43 153	20 434	10 364	53 222
Total	43 153	20 434	10 364	53 222
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		20 434	10 364	

Les honoraires d'intermédiaires relatifs à l'acquisition des Titres EXPONENS Raimbault Chaugny, 100.000 euros, sont intégrés à l'actif à la valeur des titres. Ceux-ci font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 années à compter du 3 janvier 2017. Le montant de l'amortissement pratiqué sur l'exercice s'élève à 20.000 euros.

Les honoraires d'intermédiaires relatifs à l'acquisition des Titres des sociétés EXPONENS Conseil d'Expert et EXPONENS Soderec, 65.000 euros, dont l'amortissement dérogatoire représentait un montant de 9.931 euros au 31 août 2018, a été repris du montant figurant à l'ouverture suite à la Transmission Universelle de Patrimoine desdites sociétés approuvée lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2018.

Un montant de 434 euros a été apporté à EXPONENS Conseil et Expertise lors de la transmission universelle de patrimoine de la société EXPONENS Conseil d'Expert. Ce montant de 434 euros a été repris lors de l'exercice clos au 31 août 2019.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	10 000				10 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	14 364		3 000		11 364
Total	24 364		3 000		21 364
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			3 000		

Le montant de la provision pour risques s'élève à 11.364 euros au 31 août 2019. Il traduit le risque lié à la mise en cause par 3 clients de la responsabilité civile professionnelle de la société.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 869 872 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	7 934 666	1 621 175	5 619 639	693 852
Emprunts et dettes financières divers (*)	39 883	39 883		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 390 756	1 390 756		
Dettes fiscales et sociales	5 384 469	5 384 469		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 834	7 834		
Autres dettes (**)	8 274 038	8 274 038		
Produits constatés d'avance	838 227	838 227		
Total	23 869 872	17 556 382	5 619 639	693 852
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 800 300			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 600 412			
(**) Dont envers Groupe et associés	7 753 612			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	824 333
Frs - Fact à Recevoir Groupe	31 200
Frs immobil. - fact. non parvenues	7 834
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	1 791
Dettes provis. pr congés à payer	831 497
Dettes provis. pr partic. salariés	44 157
Personnel - autres charges à payer	556 578
Charges sociales s/congés à payer	353 386
Charges sociales - charges à payer	247 274
Etat - autres charges à payer	8 026
Organic CAP	13 620
Effort de logement CAP	33 168
DOETH CAP	40 944
Taxe foncière CAP	44 335
Autres droits CAP	1 088
Prov.taxe formation	88 447
Cot° Paritarisme CAP	2 948
Prov.CET	64 176
Prov° Txe/Bureau et Stationnement	9 904
Clients - RRR à accorder	49 970
Total	3 254 676

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	406 473		
Total	406 473		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	825 568		
PCA Groupe	12 659		
Total	838 227		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2019
Expertise Comptable, Audit, Conseil	28 952 302
Refacturation de frais Intra Groupe	1 882 852
TOTAL	30 882 654

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant total comptabilisé : 20.140 euros

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 15.140 euros

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes consolidés : 5.000 euros

Parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché :

Néant

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 74.411,68 euros

Montant compris dans les produits financiers : 747,41 euros

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	745 244
Taux Normal - 28 %	500 000
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	256 217
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécène	14 580
Autres imputations	379

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016, le taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,33% est abaissé progressivement à 28% entre 2017 et 2020.

La société bénéficie pour son exercice clos le 31/08/2019 du taux d'impôt sur les sociétés de 28% dans la limite d'un bénéfice de 500.000 euros.

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 9 569 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	53 222
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	53 222
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	57 777
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	57 777
C. Défis reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	1 275
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice :

Participations des salariés : 44.157€

Provision Organic : 13.620€

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La transmission universelle de patrimoine des sociétés EXPONENS Raimbault Chaugny et EXPONENS Evoliance au profit de la société EXPONENS Conseil et Expertise, votée en Assemblée Générale le 25 juillet 2019, a pris effet au 1er septembre 2019.

L'actif net comptable de la société « EXPONENS Evoliance », au 31 août 2019 s'élève à 1.833.589,30 euros. La valeur comptable dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » des 14.000 actions de la société « EXPONENS Evoliance » s'élève à 1.824.693,00 euros. En conséquence, l'annulation des actions de la société « EXPONENS Evoliance » dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » se traduit par un boni de confusion de 8.896,30 euros.

L'actif net comptable de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny », au 31 août 2019 s'élève à 4.215.925,18 euros. La valeur comptable dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » des 2.700 actions de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny » s'élève à 2.021.853,28 euros et les frais d'acquisition des titres de la société "EXPONENS Raimbault Chaugny" ont fait l'objet d'amortissement dérogatoires pour un montant de 53.222,21 euros au 31 août 2019. En conséquence, l'annulation des actions de la société « EXPONENS Raimbault Chaugny » dans les livres de la société « EXPONENS Conseil & Expertise » se traduit par un boni de confusion de 2.247.294,11 euros.

En date du 31 octobre 2019, la société EXPONENS Conseil et Expertise a fait l'acquisition de 50% du capital de la société DFG Finance, société d'expertise comptable située à La Garenne Colombes (92).

Effectif

Effectif moyen du personnel : 225 personnes

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	99	
Employés	143	
Apprentis	5	
Total	247	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement Titres EXPONENS Raimbault Chaugny	200 000
Nantissement Titres Apécialis	300 000
Nantissement Titres EXPONENS Evoliance	1 400 000
Nantissement Titres EXPONENS Yves Laboriaux & Associés	50 000
Autres engagements donnés	1 950 000
Total	1 950 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	1 950 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque Crédit du Nord d'un montant de 3.100.000 euros et au profit d'elle-même, de 2.700 actions de la société EXPONENS Raimbault Chaugny d'une valeur nominale de 74,07 euros, dans l'opération de financement de l'acquisition le 3 janvier 2017 des sociétés EXPONENS Raimbault Chaugny. Le capital restant dû s'élève à 1.969.821 euros au 31 août 2019.

Nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque Bred d'un montant de 1.362.000 euros et au profit d'elle-même, dans l'opération de financement de l'acquisition le 20 janvier 2017 de la société APRECIALIS de 6.000 actions de valeur nominale de 50 euros. Le capital restant dû s'élève à 866.003 euros au 31 août 2019.

Nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque LCL d'un montant de 1.781.057 euros et au profit d'elle-même, de 14.000 actions de la société EXPONENS Evoliance d'une valeur nominale de 100,00 euros, dans l'opération de financement de l'acquisition le 9 juillet 2018 de la société EXPONENS Evoliance. Le capital restant dû s'élève à 1.507.776 euros au 31 août 2019.

Nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque Bred Banque Populaire d'un montant de 850.000 euros et au profit d'elle-même, de 2.500 actions de la société EXPONENS Yves Laboriaux & Associés d'une valeur nominale de 20,00 euros, dans l'opération de financement de l'acquisition le 31 janvier 2019 de la société EXPONENS Yves Laboriaux & Associés. Le capital restant dû s'élève à 780.925 euros au 31 août 2019.

La garantie de paiement à première demande d'un montant de 70.691,50 Euros dans le cadre du protocole transactionnel signé le 30 juin 2015 portant sur les locaux situés au 1er étage, 15 Place de la Nation, au bénéfice de la SAS Nation et par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais a pris fin lors de l'exercice clos le 31 août 2019.

Autres informations

Le nantissement en garantie du prêt contracté auprès de la banque LCL d'un montant de 1.371.602 euros et au profit d'elle-même, dans l'opération de financement de l'acquisition le 4 septembre 2017 des sociétés EXPONENS Conseil d'Expert (2.388 actions de valeur nominale de 15,24 euros) et EXPONENS Soderec (2.000 actions de valeur nominale de 15,25 euros) a pris fin lors de l'exercice clos le 31 août 2019.

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et ceutions	
Convention de garantie dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Raimbault Chaugny	1 000 000
Convention de garantie dans le cadre de l'acquisition des titres APRECIALIS	300 000
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Audit Stratégie Conseil	85 216
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Conseil d'Expert	102 139
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Soderec	80 930
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Sefigec	141 102
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Evollance	230 000
Convention de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres EXPONENS Yves Laboriaux & Associés	250 000
Autres engagements reçus	2 189 387
Total	2 189 387
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	2 189 387
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société EXPONENS Raimbault Chaugny, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à 1.000.000 d'euros. Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 janvier 2020, ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société APRECIALIS, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à 300.000 euros. Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 janvier 2020, ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres des sociétés EXPONENS Audit Stratégie Conseil, EXPONENS Conseil d'Expert et EXPONENS Soderec, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à :

- 127.824 euros concernant EXPONENS Audit Stratégie Conseil
- 153.209 euros concernant EXPONENS Conseil d'Expert
- 121.395 euros concernant EXPONENS Soderec

Autres informations

Les plafonds ci-dessus demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Ils seront ensuite dégressifs comme suit jusqu'au 31 décembre 2019 :

- 85.216 euros concernant EXPONENS Audit Stratégie Conseil
- 102.139 euros concernant EXPONENS Conseil d'Expert
- 80.930 euros concernant EXPONENS Soderec

Puis jusqu'au 31 décembre 2020 :

- 42.608 euros concernant EXPONENS Audit Stratégie Conseil
- 51.070 euros concernant EXPONENS Conseil d'Expert
- 40.465 euros concernant EXPONENS Soderec

Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société EXPONENS Sefigec, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à 141.102 euros. Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société EXPONENS Evoliance, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à :

- 350.000 euros jusqu'au 30 juin 2019
- 230.000 euros jusqu'au 30 juin 2020
- 124.000 euros jusqu'au 30 juin 2021

Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 30 juin 2021 ou jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables pour les sommes pouvant être dues aux administrations fiscales, para-fiscales, sociales ou au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société EXPONENS Yves Laboriaux & Associés, une convention de garantie a été signée au bénéfice de la société EXPONENS Conseil et Expertise, dont le montant maximum d'indemnisation est fixé à :

- 250.000 euros jusqu'au 31 décembre 2019
- 170.000 euros jusqu'au 31 décembre 2020
- 85.000 euros jusqu'au 31 décembre 2021

Les garanties prévues par cette convention demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Autres informations

Engagements de retraite

La convention collective nationale du personnel des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes dont dépend la société EXPONENS Conseil & Expertise prévoit le versement d'indemnités de fin de carrière. Conformément à l'art. L123-13 du Code du Commerce, la société EXPONENS Conseil et Expertise a fait le choix de ne pas comptabiliser de provision relative à ces indemnités.

Le montant de cet engagement est évalué à 465.648 € au 31 août 2019, en augmentation de 28.189 € sur l'exercice.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,36 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Par tranche
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2003-2005

A compter de l'exercice clos le 31 août 2019, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la provision relative aux indemnités de fin de carrière est le taux maximal d'intérêts servis aux associés à raison des sommes laissées à disposition de la société. Celui-ci, étant égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, reflète correctement la durée des engagements pris en matière de retraite.

La valeur de ce taux est de 1,36% au 31 août 2019.

Le taux précédemment utilisé était le taux IBOXX. La valeur de ce taux est de 0,30% au 31 août 2019.

L'impact avec l'utilisation de ce dernier taux et l'application de la règle du corridor serait non significatif.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
Nombre d'actions ordinaires	192 131,00	192 131,00	192 131,00	199 699,00	199 699,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	20 776 850,86	23 079 559,78	25 247 458,87	27 143 542,93	30 882 653,97
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 537 068,19	1 527 372,12	2 078 642,28	1 278 513,40	1 262 419,07
Impôts sur les bénéfices	334 628,73	300 723,70	533 340,00	161 717,00	389 940,00
Participation des salariés	38 863,00	12 984,00	128 784,00		44 157,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	969 400,45	884 526,00	1 218 073,44	752 729,38	897 667,71
Résultat distribué	200 000,00	400 000,00	500 000,00	500 000,00	300 000,00
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	6,06	6,32	7,37	5,59	4,15
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	5,05	4,60	6,34	3,77	4,50
Dividende distribué	1,04	2,08	2,60	2,50	1,50
Personnel					
Effectif salariés	164	184	199	225	247
Montant de la masse salariale	6 906 560,22	7 931 320,04	8 924 748,03	9 402 354,39	10 953 380,06
Montant des sommes versées en avantages sociaux	3 236 391,73	3 721 100,00	4 051 064,90	4 331 098,47	5 049 256,76